



Ville de Mitry-Mory

Délibération du Conseil Municipal

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice	: 33
- présent	: 33
- excusés représentés	: 00
- absents	: 00

Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 04 avril, le Conseil municipal, légalement convoqué le 31 mars, s'est assemblé à la salle Jean-Vilar, 5, avenue Jean-Baptiste Clément à 19h30, sous la présidence de Corinne DUPONT, Maire.

Présents : Madame Corinne DUPONT, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Monsieur Christian GRANDAY, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Monsieur Jacques DURIN, Madame Louise DELABY, Madame Florence AUDONNET, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Madame Audrey MERET, Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN.

Secrétaire de séance : M.BONTOUX

Assesseurs : Madame Audrey MERET et Monsieur Sun Lay TAN.

---□□---

Délibération n°03- : Élection des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-4 et L.2122-7-2,

Vu les délibérations n°1 du 28 mars 2014 relative à l'installation du nouveau Conseil Municipal et n°2 relative à l'élection du Maire;
Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 28 mars 2014 fixant à 9 le nombre d'adjoints ;

Considérant que le Conseil Municipal élit parmi ses membres les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité sur ces listes,

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Après un appel de candidature et un délai de cinq minutes pour déposer auprès du président de la séance du Conseil Municipal les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire de la Commune de Mitry-Mory, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste conduite par Madame Marianne MARGATE

- | | |
|---|----------------------------------|
| - <u>1^{er} adjoint au Maire</u> | Madame Marianne MARGATE |
| - <u>2^{ème} adjoint au Maire</u> | Monsieur Franck SUREAU |
| - <u>3^{ème} adjoint au Maire</u> | Madame Laure GREUZAT |
| - <u>4^{ème} adjoint au Maire</u> | Monsieur Benoît PENEZ |
| - <u>5^{ème} adjoint au Maire</u> | Madame Naïma BOUADLA |
| - <u>6^{ème} adjoint au Maire</u> | Monsieur Luc MARION |
| - <u>7^{ème} adjoint au Maire</u> | Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE |
| - <u>8^{ème} adjoint au Maire</u> | Monsieur Christian GRANDAY |
| - <u>9^{ème} adjoint au Maire</u> | Monsieur Gilbert TROUILLET |

PROCEDE à l'élection, au scrutin secret, de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, des Adjoints au Maire de la Commune de Mitry-Mory.

DELIBERE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN **CANDIDATURE**

- Liste conduite par Madame Marianne MARGATE

RESULTATS DU VOTE

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de suffrage exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

NOMBRE DE VOIX OBTENUES :

- Liste conduite par Madame Marianne MARGATE 25

La liste conduite par Madame Marianne MARGATE ayant obtenu la majorité absolue,

PROCLAME élus, à l'issue du premier tour de scrutin, en qualité d'Adjoints au Maire de la Commune de Mitry-Mory et conformément à l'ordre de présentation de la liste :

- <u>1^{er} adjoint au Maire</u>	Madame Marianne MARGATE	25 voix
- <u>2^{ème} adjoint au Maire</u>	Monsieur Franck SUREAU	25 voix
- <u>3^{ème} adjoint au Maire</u>	Madame Laure GREUZAT	25 voix
- <u>4^{ème} adjoint au Maire</u>	Monsieur Benoît PENEZ	25 voix
- <u>5^{ème} adjoint au Maire</u>	Madame Naïma BOUADLA	25 voix
- <u>6^{ème} adjoint au Maire</u>	Monsieur Luc MARION	25 voix
- <u>7^{ème} adjoint au Maire</u>	Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE	25 VOIX
- <u>8^{ème} adjoint au Maire</u>	Monsieur Christian GRANDAY	25 VOIX
- <u>9^{ème} adjoint au Maire</u>	Monsieur Gilbert TROUILLET	25 voix

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions et sont immédiatement installés.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

**Pour extrait conforme,
Corinne DUPONT**

Maire de Mitry-Mory

La présente délibération peut faire l'objet de réclamations déposées au plus tard à 18 heures le cinquième jour qui suit l'élection à la Sous-préfecture de Meaux (27 place de l'Europe 77100 MEAUX) ou à la Préfecture de MELUN (12 rue des Saints Pères 77010 MELUN CEDEX). Ces réclamations peuvent également être déposées directement au greffe du Tribunal administratif de MELUN (43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN CEDEX) dans le même délai.